

Procès-verbal de la séance publique tenue le 22 janvier 2025 à 19 h au Centre social Langelier, situé au 42, rue Principale à La Croche.

Membres présents : Monsieur Clément Dubé, conseiller et président
 Monsieur André Goyette, membre
 Monsieur Jean-Marc Goudreault, membre
 Monsieur Kirk Dinan, membre

Officiers municipaux : Monsieur Pierre Pacarar, directeur général
 Monsieur Jean-Sébastien Poirier, directeur général adjoint
 Monsieur Luc Fortin, directeur travaux publics
 Monsieur Philippe Pronovost, chef de service urbanisme et environnement
 Monsieur Maxime Roy, chargé de projet et ingénieur civil
 Maître Julie Chamberland, greffière

Absences motivées : Madame Isabelle Salvas, membre

Madame Josée Cloutier agit à titre de secrétaire.

Assistance : 11 personnes présentes.

1. MOT DE BIENVENUE DU CONSEILLER

À 19h04, le président monsieur Clément Dubé procède à l'ouverture de l'assemblée. Il souhaite la bienvenue à ses membres présents, messieurs Jean-Marc Goudreault, André Goyette et Kirk Dinan puis mentionne ne pas avoir eu de nouvelles de madame Isabelle Salvas. Monsieur Dubé salue ensuite chacun des officiers municipaux présents et offre à tous ses meilleurs souhaits pour la nouvelle année.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur Dubé fait la lecture de l'ordre du jour. Au point 7. Divers, monsieur André Goyette souhaite faire inscrire le sujet Bâtiments pour discussion. Le point divers demeure ouvert.

EN CONSÉQUENCE, IL EST :

PROPOSÉ PAR monsieur Jean-Marc Goudreault
APPUYÉ PAR monsieur André Goyette

ET RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue du conseiller
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 18 septembre 2024

4. Suivi au procès-verbal du 18 septembre 2024
5. Budget 2025 et programme triennal d'immobilisations (PTI)
6. Événements et activités 2025
7. Divers
 - Bâtiments
8. Mot du président
9. Tour de table des membres
10. Période de questions
11. Prochaine rencontre
12. Fin de la rencontre

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 18 SEPTEMBRE 2024

Monsieur Dubé survole chacun des points du procès-verbal de la précédente assemblée afin d'en faire l'adoption.

EN CONSÉQUENCE, IL EST :

PROPOSÉ PAR monsieur André Goyette
APPUYÉ PAR monsieur Kirk Dinan

ET RÉSOLU :

QUE le procès-verbal du 18 septembre 2024 soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4. SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DU 18 SEPTEMBRE 2024

Aucun suivi à discuter.

5. BUDGET 2025 ET PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS (PTI)

Monsieur Luc Fortin débute en annonçant l'acquisition prochaine d'un deuxième radar pédagogique, ce qui permettra de recueillir des données sur la vitesse à différents endroits sur le territoire. Il mentionne ensuite avoir reçu en novembre une réponse du ministère des transports relativement à l'installation de glissières de sécurité à la sortie du pont. Considérant qu'à moyen terme, le ministère prévoit le remplacement de ce pont et que l'aménagement actuel est sécuritaire, aucune action ne sera entreprise. Quant à la halte routière aménagée à sa sortie, monsieur Fortin informe les résidents du secteur que le toit initialement prévu pour la table à pic-nic ne sera pas livré par le manufacturier, qui a discontinué ce produit. Cet été, l'équipe des travaux publics verra à réaliser une construction sécuritaire offrant une protection face au soleil. Avant de céder la parole, monsieur Fortin rappelle les principales réalisations de l'an dernier : le remplacement d'anciennes lumières pour des ampoules au DEL, l'abribus pour les écoliers, la cabane des joueurs près de la patinoire et la cabane électrique, du rechargement devant la caserne incendie de même que le débroussaillage et le rechargement nécessaires à la sécurité. Il conclut en invitant la population à signaler tout manquement ou besoin via Info-Service.

Le chargé de projet et ingénieur civil, monsieur Maxime Roy, prend la parole afin d'expliquer les projets de plus grande envergure à être réalisés par la Ville. Sur le rang Beaumont, où de l'érosion a été

constatée, la phase d'ingénierie est présentement réalisée, en vue d'effectuer des travaux prochainement. En ce qui concerne le pavage, il est prévu cette année une centaine de mètres sur le rang Est. Monsieur Roy termine avec une nouvelle grandement attendue, le remplacement du ponceau du rang Ouest. Pour ce projet estimé à 900 000 \$, une subvention du ministère d'un maximum de 600 000 \$ sera allouée et les travaux devraient durer 2 mois, sans que le rang soit totalement fermé à la circulation grâce à une voie de contournement sur empiérement. Un citoyen interpelle monsieur Roy sur le dossier des eaux usées dans le village. Monsieur Roy lui indique qu'il s'agit d'un dossier complexe, plusieurs paramètres du ministère de l'environnement rendant le projet pratiquement impossible. Monsieur Pierre Pacarar explique que les zones inondables et agricoles restreignent les options et que le ministère devra assouplir son cadre pour en arriver à une solution acceptable.

6. ÉVÈNEMENTS ET ACTIVITÉS 2025

Monsieur Dubé annonce que les préparatifs pour le festival des neiges vont bon train, avec 12 équipes de hockey inscrites. Cet événement se déroulera durant la fin de semaine du 22-23 février et monsieur Dubé invite les bénévoles à se manifester. Avec les élections à venir cet année, Monsieur Dubé ne connaît pas l'avenir, mais il souhaiterait que le comité des loisirs reprenne le flambeau des événements comme celui-ci, assurant qu'il continuera à donner de son temps. Il restera le déjeuner de Pâques à organiser, dimanche le 20 avril.

7. DIVERS

Le membre monsieur André Goyette souhaite discuter du bâtiment situé au 47, rue Principale, anciennement connu comme l'hôtel de ville de La Croche, vacant depuis plusieurs années et toujours chauffé à l'énergie fossile. Il s'inquiète de sa détérioration et veut savoir s'il y a quelque chose à faire. Monsieur Pacarar lui indique que la ville n'a pas l'intention de le démolir et espère toujours qu'un acquéreur se manifestera, bien que l'immeuble soit en vente depuis 2018. Au surplus, monsieur Jean-Sébastien Poirier mentionne que les installations de fibre optique de Xittel s'y trouvent et confirme que c'est un chauffage minimal qui est maintenu afin de préserver la bâtisse et ses installations. Il rappelle que bien que deux appels de proposition aient été tenus et certaines études de marché réalisées, rien n'a pu être retenu notamment en raison de la zone inondable. Le second bâtiment pour lequel monsieur Goyette se questionne est l'ancienne caserne. Monsieur Dubé l'informe qu'il existe entre la ville et la Croix-Rouge une entente quant à l'utilisation d'une moitié de ce bâtiment, l'autre moitié étant utilisée par le service de l'incendie comme entrepôt.

8. MOT DU PRÉSIDENT

En raison de la grève chez Postes Canada, la revue municipale La Tuque c'est ma ville n'a pas pu être distribuée et puisqu'elle contenait le calendrier des collectes de matières résiduelles, monsieur Dubé en a fait faire une cinquantaine de copies qu'il a laissées pour les résidents du secteur, lesquelles ont toutes trouvé preneur. Monsieur Dubé fait ensuite la lecture d'une première lettre concernant une problématique d'enfants jouant près des contenants d'eau potable, sur le site de la station de pompage, entraînant un risque pour les enfants, mais pour le système en place également. Le citoyen et employé municipal monsieur Normand Therrien comprend l'attrait des jeunes pour la glisse et suggère qu'une glissoire soit aménagée près de la patinoire. La seconde lettre lue par monsieur Dubé provient de madame Kim Poirier, employée municipale travaillant pour le service de développement économique et forestier (SDÉF) et vise à promouvoir les modalités du budget jeunesse. Après 16 projets déjà financés par ce programme représentant un montant total de 63 492 \$, il demeure une enveloppe de 36 500 \$ accessibles aux jeunes pour la réalisation de leur projet. Avec la réalisation de projets à Parent et à Lac-Édouard, monsieur Dubé invite les jeunes de La Croche à se mobiliser. Monsieur Poirier assure que la prise en charge par le SDÉF rend le processus convivial et accessible pour les jeunes et leurs parents. Avec la venue imminente du printemps, monsieur Dubé termine en invitant la population à se munir d'un permis de brûlage gratuit auprès du service de l'incendie.

9. TOUR DE TABLE DES MEMBRES

Le membre monsieur André Goyette rapporte que les lumières avec œil magique installées aux boîtes postales semblent éprouver des difficultés par temps froid. Il a signalé la situation à Info-Service, ce que monsieur Fortin confirme, ayant reçu la demande hier. Une vérification sera faite. Monsieur Goyette mentionne également que les plexiglass des tableaux du centre social auraient besoin d'être remplacés car l'usure les a rendus opaques.

Le membre monsieur Jean-Marc Goudreault exprime le souhait de voir un poste de gaz avec dépanneur s'établir dans le secteur. À ce propos, monsieur Goyette mentionne que le droit acquis jadis par le dépanneur Moisan pour ses réservoirs à essence est caduque depuis leur retrait et qu'aucune pétrolière ne voudra investir pour des réservoirs hors terre, ce qui serait vraisemblablement refusé par le ministère selon monsieur Pacarar.

Le membre monsieur Kirk Dinan souhaite une bonne année à tous et énumère les différentes activités à venir sur le territoire de La Tuque, dont les parties des loups de La Tuque et certains événements présentés au Complexe Culturel ou dans les différents établissements municipaux : bibliothèque, ski La Tuque et colisée, en passant par les événements de Parent soit un bingo et des courses de chiens.

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

La citoyenne madame Pascale Villeneuve mentionne qu'elle déposera une pétition au garage chez Jessy à La Croche pour demander à la Ville de La Tuque de décréter un moratoire sur l'émission de permis de construction et d'excavation sur les terrains du domaine de la rivière Croche. La pétition sera disponible jusqu'au 22 avril.

11. PROCHAINE RENCONTRE : 22 mai 2025

12. FIN DE LA RENCONTRE

EN CONSÉQUENCE, IL EST :

PROPOSÉ PAR monsieur Kirk Dinan
APPUYÉ PAR monsieur André Goyette

ET RÉSOLU :

QUE l'assemblée soit levée à 20 h 01.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ


Clément Dubé
Conseiller et président


Windy Vézina
Secrétaire pour la rédaction du
procès-verbal